



Pierre Henri BEAUVAL
Délégué Syndical Central CFTD
Ste NextiraOne France
1 et 3 Rue Jacques Daguerre
44327 Nantes

Nantes : le 14 Juin 2007

M. Foucault DE LA ROCHERE
Ste NextiraOne France

84 Rue Charles Michels

93284 St DENIS

Réf : PHB/14062007/FDR/

CC : S. SALOIN, T. MOSBAH

Objet : Politique véhicule

Monsieur le Directeur Général,

La politique voiture dévoilée par la note de service datée du 11 juin 2007 fait réagir notre organisation Syndicale et s'insurge des inégalités affirmées au sein de l'ensemble des populations.

Une fois de plus, le dialogue social avec les partenaires sociaux sur ce sujet sensible est resté complètement absent et l'exemple du passé nous a démontré que ce type de comportement vous a pourtant déjà nuit.

D'autre part, la note de service a l'audace de révéler les discriminations confirmées entre les populations mais aussi de cataloguer plusieurs catégories de salariés, le management (pop D), les privilégiés (pop A+B) mais aussi les indésirables (pop C). Cette dernière population (pop C) se voit gratifier d'un coût de 244 €uros pour une Mégane, en effet, la Mégane de l'expert coûte 813,33 €uros à l'Entreprise par mois soit une majoration de 112,17% par rapport à la catégorie D, quelle aubaine ! Alors que pour les autres populations, elle coûte à l'Entreprise 450 €uros ou 383,33 €uros. Où est l'évaluation de l'avantage en nature estimée à 30% du cout global annuel demandé par l'URSSAF.

Aujourd'hui, la Direction de NextiraOne n'a pas évolué d'un pouce, le prolétariat existe toujours. Les privilèges de nos Dirigeants et de leurs copains sont de plus en plus présents.

Par contre les Experts, les indésirables, auxquels on demande, chaque jour, de plus en plus de tâches, qui sont sollicités pour les certifications (*l'image de l'intégrateur avec les références gold, silver, etc...*), qui font chaque semaine des milliers de kilomètres pour palier au manque de ressources, qui sont très souvent oubliés pour les augmentations de salaire, se voient à partir du 1 juillet 2007 sanctionner fortement par notre Direction.

De plus, un Expert ayant le même niveau de certification selon son rattachement hiérarchique sera classé dans une population B ou C.

Quel dommage, après avoir vécu un énième plan social, la population d'Experts s'est toujours mobilisée pour combler au manque de personnel, au surcroît de travail, de se voir encore « gratifier » par cette nouvelle directive...

- Que va devenir la motivation des Experts après cela ?
- La Direction en a-t-elle évalué le coût?
- Est-il supérieur à 109 € par mois et par intéressé ?

Nous sommes tous concernés du devenir de notre compagnie, alors pourquoi encore créer cette disparité entre les salariés ?

Pour la CFDT, nous demandons une Direction impartiale, des explications et un détail chiffré du coût du parc véhicules et, un rétablissement sans tarder de l'équité entre les populations.

Dans l'attente d'une réponse, recevez, Monsieur le Directeur Général, mes respectueuses salutations.

Pierre Henri BEAUVAL

Délégué Syndical Central CFDT